



CC Petite Montagne (Siren : 200012060)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

|                    |                             |
|--------------------|-----------------------------|
| Nature juridique   | Communauté de communes (CC) |
| Commune siège      | Arinthod                    |
| Arrondissement     | Lons-le-Saunier             |
| Département        | Jura                        |
| Interdépartemental | non                         |

## Date de création

|                  |            |
|------------------|------------|
| Date de création | 20/12/2007 |
| Date d'effet     | 01/01/2008 |

## Organe délibérant

|                                |                       |
|--------------------------------|-----------------------|
| Mode de répartition des sièges | Accord local          |
| Nom du président               | M. Jean-Louis DELORME |

## Coordonnées du siège

|                                |                       |
|--------------------------------|-----------------------|
| Complément d'adresse du siège  | Mairie                |
| Numéro et libellé dans la voie |                       |
| Distribution spéciale          |                       |
| Code postal - Ville            | 39240 ARINTHOD        |
| Téléphone                      | 03 84 48 04 78        |
| Fax                            | 03 84 48 53 27        |
| Courriel                       | ccpmontagne@orange.fr |
| Site internet                  |                       |

## Profil financier

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| Mode de financement                                 | Fiscalité professionnelle unique |
| Bonification de la DGF                              | oui                              |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC)          | non                              |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)      | non                              |
| Autre taxe  | non                              |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | oui                              |
| Autre redevance                                     | assainissement                   |

## Population

|                             |       |
|-----------------------------|-------|
| Population totale regroupée | 6 853 |
|-----------------------------|-------|

Densité moyenne 22,03

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 23

| Dept | Commune (N° SIREN)                      | Population |
|------|---|------------|
| 39   | Andelot-Morval (213900103)              | 97         |
| 39   | Arinthod (200077253)                    | 1 156      |
| 39   | Aromas (200071348)                      | 668        |
| 39   | Broissia (213900806)                    | 66         |
| 39   | Cernon (213900863)                      | 266        |
| 39   | Charnod (213901119)                     | 41         |
| 39   | Condes (213901630)                      | 118        |
| 39   | Cornod (213901663)                      | 228        |
| 39   | Dramelay (213902042)                    | 32         |
| 39   | Genod (213902471)                       | 71         |
| 39   | Gigny (213902539)                       | 291        |
| 39   | La Boissière (213900624)                | 66         |
| 39   | Marigna-sur-Valouse (213903123)         | 123        |
| 39   | Monnetay (213903438)                    | 15         |
| 39   | Montfleur (213903537)                   | 197        |
| 39   | Montlainsia (200062578)                 | 254        |
| 39   | Montrevel (213903636)                   | 95         |
| 39   | Saint-Hymetière-sur-Valouse (200086007) | 451        |
| 39   | Thoirette-Coisia (200073021)            | 895        |
| 39   | Val Suran (200067734)                   | 814        |
| 39   | Valzin en Petite Montagne (200063220)   | 510        |
| 39   | Vescles (213905573)                     | 199        |
| 39   | Vosbles-Valfin (200077246)              | 200        |

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 31

| Compétences exercées par le groupement  |
|---|
| Production, distribution d'énergie  |
| - Hydraulique<br>? Missions relatives au grand cycle de l'eau définies à l'article L211-7 du code de l'environnement et ne relevant pas de GEMAPI : - La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols - La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines - La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques - L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. |
| - Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)   |
| - Autres énergies   |

*Etudes de faisabilité de réseaux de chaleur, source bois-énergie ou autres. Réalisation des infrastructures nécessaires à la production de chaleur pour ses bâtiments communautaires et d'intérêt public. Vente d'énergie à des tiers.*

#### Environnement et cadre de vie

##### - Assainissement collectif

*Etude, schéma directeur, zonage, travaux de construction, réhabilitation et entretien des réseaux publics d'assainissement collectif et des stations de traitement.*

##### - Assainissement non collectif

*Mise en place du SPANC, diagnostic de l'existant, surveillance, contrôle, entretien, service d'assistance technique à l'assainissement autonome (SATAA). Création ou réhabilitation des installations dans le cas d'une DIG ou de dispositifs réglementaires.*

##### - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

*Elimination des déchets ménagers, collecte et traitement en gestion directe ou déléguée. Mise en recouvrement des redevances pour le compte du SICTOM de la zone de Lons le Saunier. Etude, création et entretien des déchetteries en collaboration avec le SICTOM de la zone de Lons le Saunier.*

##### - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

##### - Autres actions environnementales

*réalisation d'études liées aux chartes d'environnement. Natura 2000 Petite Montagne : élaboration du document d'objectifs du site (DOCOB) actualisation et études, mise en œuvre, hors maîtrise d'ouvrage des contrats Natura 2000, qui resteront conclus par les Communes avec l'Etat*

#### Services funéraires

##### - Service extérieur de Pompes funèbres

*Construction d'une chambre funéraire.*

#### Sanitaires et social

##### - Action sociale

*Construction et création de structures d'accueil Maison des Aînés, habitat adapté pour personnes âgées et habitat temporaire.*

##### - Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

*Gestion du CIAS.*

#### Développement et aménagement économique

*- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,*

*touristique, populaire ou aéroportuaire, zone polivalente, local commercial et de services aux activités économiques communautaires de communes.*

#### Développement et aménagement social et culturel

##### - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

*Mise en place, entretien et fonctionnement de la bibliothèque d'Arinthod et de ses annexes d'Aromas et de Saint Julien.*

*Construction et gestion d'une médiathèque à Arinthod avec son espace public numérique. - Création d'une piste de BMX à Arinthod ayant la capacité d'accueillir des compétitions officielles de niveau régional, participation à la création d'une piste d'athlétisme, d'un bassin d'initiation à la natation à Arinthod, en partenariat avec le conseil général du Jura, pour accueillir les enfants des classes maternelles et primaires, des CLSH, avec transports collectifs pendant et hors périodes scolaires et les membres des associations de loisirs de la communauté de communes, participation à la réalisation d'équipements sportifs qui par leur importance présentent un niveau de service d'envergure jugé d'intérêt communautaire.*

##### - Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

*Construction, amélioration, extension et entretien d'équipements scolaires primaires et maternelle. Gestion du fonctionnement (ATSEM et agents d'entretien, matériel et mobilier, animation scolaire hors classes déplacées).*

##### - Activités péri-scolaires

*Actions concernant les modes de garde de la petite enfance : centre de loisirs sans hébergement, restaurant scolaire avec accueil périscolaire et extrascolaire : Construction, fonctionnement et mise en place dans les structures où l'action se justifie. Réseau d'assistantes maternelles.*

|   |
|---|
| - Activités culturelles ou socioculturelles<br><i>Mise en place d'actions visant à encourager et transmettre la culture, développer la lecture publique, favoriser l'accès à la formation aux techniques de l'information et de la communication, dans le cadre de la médithèque.</i>   |
| Aménagement de l'espace   |
| - Schéma de cohérence territoriale (SCOT)   |
| - Schéma de secteur   |
| - Plans locaux d'urbanisme  |
| - Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)   |
| - Constitution de réserves foncières  |
| - Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme<br><i>Concertation avec les communes lors de l'élaboration ou de la révision d'un PLU ou d'une carte communale.</i>   |
| Voirie  |
| - Création, aménagement, entretien de la voirie<br><i>Travaux d'aménagement et d'entretien sur les voies classées, hors balayage et éclairage, ainsi que les ouvrages d'art en dépendant (murs de soutènement, aqueducs, ponts, etc...). Création de dessertes de zones d'activités communautaires, travaux de déneigement sur les voies classées, à l'exclusion du salage et du sablage, les travaux d'aménagement et d'entretien pourront donner lieu à l'attribution de fonds de concours. Le pouvoir de police reste de la compétence des maires. A titre accessoire, la communauté de communes pourra intervenir par voie de mandat pour des opérations sur les voies non classées qui ne relèvent pas statutairement de sa compétence.</i>  |
| Développement touristique   |
| - Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme<br><i>Développement et promotion des activités suivantes : entretien et aménagement des sentiers de randonnée et de découverte, signalisation directionnelle et informative, appui au fonctionnement de l'office de tourisme du Pays des Lacs et de la Petite Montagne, création de points I à Arinthod, Thoirette et Saint Julien, création et gestion d'aires de camping-cars à Arinthod et à Thoirette, création d'hébergements touristiques à l'exclusion des gîtes communaux et des extensions ou constructions sur des terrains de camping existants, participation à l'aménagement et l'équipement de points d'exposition et musée, élaboration d'un schéma de mise en valeur de la Vallée de l'Ain à Cernon et à Thoirette et du Suran à Saint Julien, réalisation ou participation à la construction des infrastructures.</i> |
| Logement et habitat   |
| - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)   |
| Autres  |
| - Préfiguration et fonctionnement des Pays<br><i>Participation à l'élaboration et au suivi de la charte du Pays des Lacs et Petite Montagne.</i>  |
| - Gestion d'un centre de secours<br><i>Participation au financement de la construction, de l'extension, de la rénovation ou de la reconstruction d'un centre d'incendie et de secours sur le territoire communautaire.</i>  |
| - Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)<br><i>Actions visant à améliorer ou à intervenir dans le domaine des réseaux de transmission, télécommunication, hertziennes, câble, satellite, etc...</i>   |
| - NTIC (Internet, câble...)<br><i>Aménagement numérique</i>   |
| - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage  |
| - Autres<br><i>Gestion et entretien des patrimoines communautaires : pont-bascule, trésorerie, déchetterie. Construction, acquisition, gestion de l'immobilier nécessaire au fonctionnement de la communauté de communes et des gendarmeries. La communauté de communes pourra, dans le cadre de ses compétences, solliciter l'appui de l'ADAPEMONT et de l'association de Pays des lacs et Petite Montagne, pour l'animation, la réalisation de certaines études ou actions ponctuelles. Une convention réglera chaque année les rapports.</i>   |

## Adhésion à des groupements

| Dept | Groupement (N° SIREN)   | Nature jur. | Population |
|------|---|-------------|------------|
| 39   | SICOPAL (200051126)   | SM fermé    | 72 299     |
| 39   | PETR du Pays Lédonien (200051225)   | SM fermé    | 85 484     |
| 39   | SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier (253900641)                              | SM fermé    | 81 571     |
| 01   | Syndicat de la rivière d'Ain Aval et de ses affluents (200078004)             | SM fermé    | 358 016    |
| 39   | SM du Parc naturel régional du Haut-Jura (253901664)                          | SM ouvert   | 282 794    |
| 39   | SM d'énergies, d'équipements et de communication (SIDECE) du Jura (253901094) | SM ouvert   | 270 142    |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)